

République française
Commune d'Albiez-Montrond

Arrêté n° 13/2023

Autorisation d'occupation temporaire de la voirie pour tirage et raccordement des câbles de fibre optique

Monsieur le Maire

Vu la demande en date du 11 mai 2023 par laquelle Avant-Garde Télécom demeurant 16 Chemin de la Fonderie – 73300 Albertville sollicite l'autorisation d'occupation temporaire de la voirie pour tirage et raccordement des câbles de fibre optique pour le compte de Savoie CONNECTEE.

Vu le code de la voirie routière

Vu le code général de la propriété des personnes publiques

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code l'urbanisme

ARRÊTE

Article 1.

Avant-Garde Télécom est autorisée à occuper la voirie pour la réalisation des opérations de tirage et de raccordement des câbles de fibre optique entre le 15 mai 2023 et le 30 septembre 2023.

Article 2.

Il appartient à la société Avant-Garde Télécom de sécuriser le chantier et de tout mettre en œuvre pour restreindre le moins possible la circulation.

Article 3.

Monsieur le Secrétaire général, Monsieur le responsable des Services techniques de la commune d'Albiez-Montrond et Monsieur le Commandant de gendarmerie sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Albiez-Montrond,
le 17 mai 2023

Monsieur le Maire,



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les 2 mois à compter de sa notification.